

CAB

ETS VIERS

www.cab-pieces-auto.com

compta@cab-pieces-auto.com

PIÈCES AUTO

Zone Actipole Les Tours

46400 ST LAURENT LES TOURS

Tél : 05 65 38 25 89

S.A.S. au Capital de 166 300 € - Siret - 488 183 088 00027 - TVA - FR14 488 183 088 00027

COORDONNÉES BANCAIRES : IBAN FR76 3000 4007 2800 0207 0572 571 - BIC BNPAFRPPXXX - RIB 30004 00728 00020705725 71

ATELIER 4.6

117 CHEMIN DIT DES TOURS

46400 SAINT CERE

FRANCE

Facture MAGASIN N° 2025/0900580

Téléphone client 0785828141



Date	Heure	Client	N Intra Communautaire	Rp	Tou	Opérateur	Dépôt	Page
05/09/2025	10:45	80173		2		FRANCK	ST LAURENT LES TOURS	1

Référence	Désignation	Quantité	Uf	Brut HT	Remise	Net HT	Montant	T
Bon 0900432 du 05/09/2025 Commande 63902 MAGASIN Réf.cmde GH318SH								
MGA 521	PLAQUETTES	1.00	Un	128.74	38	79.819	79.82	2
MGA 522	PLAQUETTES	1.00	Un	84.31	38	52.273	52.27	2
MGA D1332	PAIRE DISQUES	1.00	Un	151.97	38	94.222	94.22	2

Promo sur la Lave Glace été en 5L

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation-

Toute pièce rendue entre 3 et 5 MOIS = ABATTEMENT DE 15%

AUCUN RETOUR de pièces après 5 mois

TOUTES PIECES TECHNIQ OUVERTES OU SALES NI REPRIS NI ECHANGE

Mode de règlement

Règlement CB/CONTA: 271.57

Echéance 05/09/2025

Taux Normal

Totaux en EUROS

Montant ht

Taux

Montant tva

NET A PAYER

226.31

2

20.00

45.26

226.31

45.26

271.57

-TOUTES NOS CONSIGNES SERONT REMBOURSEES PAR CARTE BLEUE-
LES AVOIRS DE PIECES EGALEMENT

Délai du remboursement sur votre compte 3-4 jours ouvrés

Conditions Générales de vente : Les présentes conditions s'appliquent et prévalent sur les conditions de l'acheteur. Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le Comptoir Automobile Briviste se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée et de résilier, de plein droit, le contrat. Dans tous les cas, le retard de paiement entraînera la suspension immédiate des services et des livraisons. Tout retard de paiement pourra entraîner la facturation d'agios à raison de 1 50% par mois de retard. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé. Pour les professionnels, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera appliquée pour tout retard de paiement. Toute intervention contentieuse donnera lieu à la facturation d'une indemnité de dommages et d'intérêts égale à 25% de la somme impayée. En cas de litige, seuls les tribunaux de commerce de Brive seront réputés compétents.